



Direction du cycle de l'Eau
Communauté de Communes Mellois en Poitou
2 rue du simplot. 79500 MELLE
Tél : 05.49.29.13.16

Date de dépôt du dossier COMPLET :

N° de dossier :

E-mail : cycledeleau@melloisenpoitou.fr

DOSSIER DE DEMANDE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Adresse de la parcelle concernée par le projet :

Code postal : Commune :

Section, numéro cadastral :

DEMANDEUR

Nom et Prénom : Tél fixe :

Adresse actuelle : Tél portable :

..... @ Mail :

Code Postal : Commune :

CARACTERISTIQUES DE L' IMMEUBLE

Projet Neuf Réhabilitation Agrandissement

Autre projet (à préciser) :

Résidence Principale Secondaire Locative

Nombre de chambre : Nombre d'occupants permanents :

ALIMENTATION EAU POTABLE

Adduction publique Puits / forage utilisé pour la consommation d'eau potable

Si puits, fait-il l'objet d'une déclaration d'utilisation ? Oui (joindre une copie) Non

Présence d'un puits ou forage pouvant être situé à moins de 35 m de la filière d'assainissement existante ou projetée

CARACTERISTIQUES TERRAIN

Superficie totale : M² Superficie disponible pour l'assainissement : M²

Pente du terrain : Faible Moyenne (entre 5 et 10 %) Forte (> 10 %)

Présence d'eau sur le terrain en période hivernale ? Oui Non

Présence d'un cours d'eau, d'un ruisseau, d'une mare à proximité Oui Non

Si oui, préciser sa nature :

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES (Indépendantes du Système de traitement)

Fossé, caniveau

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare, ...)

Autres :

Conception de la Filière projetée (étude à fournir en 2 exemplaires)

CONCEPTEUR DU DISPOSITIF

Société :
 Nom et Prénom :
 Adresse actuelle :
 Code Postal :
 Commune :
 Tél :
 Port :

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF

Société :
 Nom et Prénom :
 Adresse actuelle :
 Code postal :
 Commune :
 Tél :
 Port :

Pompe de relevage

- Avant la fosse toutes eaux
 Entre la fosse toutes eaux et le filtre
 Après le filtre

1) Prétraitement des eaux usées :

Système de prétraitement des eaux usées	Existante (dans le cas d'une réhabilitation)	A mettre en place	Volume m ³
Fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		M ³
Bac dégraisseur (eaux de cuisine)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Litres
Bac dégraisseur (eaux ménagères)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Litres
Autres (boues activées, à cultures fixées... Décrire la fosse)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		M ³

Une ventilation Ø 100 mm (diamètre obligatoire) doit être installée sur la fosse toutes eaux ou sur le tuyau de sortie et doit aboutir au-dessus du toit. Celle-ci doit être recouverte par un extracteur statique ou éolien.

2) Traitement des eaux usées :

Epuration et dispersion à travers le sol en place (sol perméable)

	Nombre de tranchées	Longueur	Largeur	Profondeur
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage		Mètres	Centimètres	Centimètres
	Superficie	Longueur	Largeur	Profondeur
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage				Centimètres

Epuration en sol reconstitué et dispersion à travers le sol en place

	Longueur	Largeur	Hauteur
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé	Mètres	Mètres	Mètres
<input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration	Au sommet	Mètres	Mètres
	A la base	Mètres	Mètres

Epuration en sol reconstitué et dispersion vers un exutoire (sol imperméable)

	Longueur	Largeur	Hauteur
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé	Mètres	Mètres	Mètres
<input type="checkbox"/> Filtre à zéolite	Mètres	Mètres	Mètres

Lieu de dispersion pour les filières drainées

Tranchée d'infiltration des eaux traitées (dimension)

Pour les filières avec dispersion vers un exutoire, préciser le type de rejet :

- Fossé communal Fossé privé (*joindre l'autorisation du propriétaire si le fossé n'est pas sur votre propriété*)
 Réseau pluvial Buse Mare Cours d'eau
 Puits d'infiltration (Dérogation préfectorale)

➤ **Autorisation de rejet** : Elle ne sera accordée qu'en solution extrême lors d'une réhabilitation avec un terrain imperméable de très petite surface et en présence d'un exutoire.

* De plus, elle ne sera valide qu'après acte notarié et Délibération de la Commune **Annexe A**

Filières compactes agréées

Description de la filière Annexe B				
Date d'agrément	Numéro d'agrément	Dénomination commerciale exacte	Type	Equivalent Habitants

PIECES A FOURNIR AU SERVICE

- La présente demande signée
- Plan de situation au 1/25 000^e ou carte IGN de la Commune
- Plan de masse projet au 1/500^e ou au 1/200^e sur lequel sera **positionné et schématisé le plus clairement possible** :
- L'habitation, la sortie des eaux usées, le prétraitement et la ventilation, la filière de traitement, le lieu de rejet des eaux traitées
 - Les voies de passage (véhicules...)
 - Les puits, captages, forages d'eau destinée à la consommation humaine
 - Les cours d'eau, mare,
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie
- Plan de coupe
- En cas de dépôt de Permis de Construire, fournir une copie.
- Etude de sol - Etude de définition de filière (Bureau d'étude)
- Notices, justificatifs techniques, documents divers relatifs au dispositif proposé (livret entretien)
- Demande d'autorisation de rejet *

* Elle ne sera accordée qu'en solution extrême lors d'une réhabilitation et avec un terrain imperméable de très petite surface en présence d'un exutoire.

Observations :

- La prestation pour la reprise d'une instruction à la suite d'un avenant du bureau d'études et/ou à la demande de l'utilisateur s'élève à 60€ HT * (Tarif 2024). Un formulaire de demande de changement de projet après instruction est à compléter et à adresser au service.
- Les dossiers déposés après un contrôle-vente NON CONFORME seront soumis à la pénalité pour travaux non réalisés si les travaux ne sont pas réalisés sous un an.

Je soussigné....., propriétaire de la future installation reconnait avoir pris connaissance du règlement de service du SPANC et des tarifs en vigueur joints à ce dossier et m'engage à :

- Réaliser l'installation d'assainissement autonome conformément au projet déposé et après réception de l'avis favorable du SPANC
- Réaliser les travaux d'assainissement dans un délai d'un an.
- Autoriser les agents du SPANC à pénétrer sur le terrain si nécessaire
- Alerter le SPANC **AVANT** le commencement des travaux d'assainissement conformément aux dispositions du règlement du service
- Assurer le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation conformément à la réglementation notamment les arrêtés du 7 septembre 2009 et 27 mars 2012.

A Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »